

BIAP Recommandation 09/5:

Compétences exigées pour la réalisation de la prise d'empreinte de l'oreille

Avant-propos

Ce document représente une recommandation du Bureau International d'Audiophonologie, BIAP. Une Recommandation BIAP constitue une référence pour la mise en œuvre d'une intervention audiolinguistique ou phonologique; au meilleur de notre connaissance.

La recommandation se base sur le vécu et les bonnes pratiques en ce qui concerne la méthodologie et l'étendue du document, au moment de sa parution.

Malgré le grand soin apporté à la préparation des informations ici fournies, le BIAP n'est pas en mesure de garantir l'exactitude de leur interprétation et application. Le BIAP décline toute responsabilité pour les erreurs ou les omissions, ainsi que pour des pertes et préjudices quelconques. Ce document restera en vigueur jusqu'à ce que le BIAP le remplace ou l'annule.

Les remarques éventuelles à propos de ce document pourront être adressées au Secrétaire Général du Bureau International de l'Audiophonologie, dont les coordonnées sont disponibles sur le site BIAP au www.biap.org.

Recommandation

Les conditions de réalisation des empreintes de l'oreille (corrections auditives, protections contre le bruit, protections contre l'eau, systèmes de communication,...) constituent des éléments essentiels et justifient leur réalisation par un professionnel de santé qualifié.

D'une part, le risque médical inhérent au geste technique lors de leur réalisation est un élément à prendre en compte.

D'autre part, la qualité de l'empreinte réalisée conditionne la qualité de l'embout qui pourra être fabriqué.

La formation à l'acte de l'empreinte est clairement définie et intégrée dans le cadre de la formation des professionnels qualifiés à l'appareillage auditif.

Seul ce professionnel, en accord avec la réglementation de chaque pays, a les compétences exigées pour la réalisation de toute prise d'empreinte du conduit auditif externe.

Les motifs justifiant cette exigence sont liés à la capacité de ce professionnel à maîtriser les éléments suivants :

- L'anamnèse préalable à l'empreinte
- L'anatomie du système auditif
- La physiologie du système auditif
- Les pathologies du système auditif
- L'occlusion du conduit et l'autophonie
- Les différentes pratiques otoscopiques

- L'hygiène
 - La biocompatibilité
 - Les phénomènes allergiques
 - L'identification des facteurs de risques (annexe)
 - Les différentes techniques et matériels de prise d'empreinte
 - Les contre-indications à la réalisation d'une empreinte
 - La conduite à tenir en cas de problème lors d'une prise d'empreinte
 - Les contre-indications au port d'embouts sur mesure
 - Les caractéristiques acoustiques individuelles de l'embout à réaliser
 - La réalisation pratique de prises d'empreinte.
-

Cette recommandation a été créée et approuvée dans le cadre d'une coopération multidisciplinaire entre les professionnels de toutes les disciplines audiophonologiques - la médecine, la pédagogie, l'orthophonie, la psychologie et l'audiologie.

La langue originale de ce document est le français.

Le BIAP autorise la diffusion des documents disponibles sur son site Web, mais interdit toute modification de leur contenu.

Président de la commission 09: Christian RENARD (France)

Membres de la commission 09: Christine DAGAIN (France), Laurent DEMANEZ (Belgique), Benoit DIERGE (Belgique), Ahsen ENDERLE-AMMOUR (Allemagne), Philippe ESTOPPEY (Suisse), Francois FAGNOUL (Belgique), Adoracion JUAREZ SANCHEZ (Espagne), Gaby LUX-WELLENHOF (Allemagne), Gaston MADEIRA (Belgique), Thierry RENGLET (Belgique), Philippe SAMAIN (Belgique), Ghislaine SCHRAM (Suisse), Claire VANDER HEYDEN (Belgique), Patrick VERHEYDEN (Belgique), Thomas WIESNER (Allemagne), Fritz ZAJICEK (Autriche), Joseph ZEIDAN (Liban)

Athènes (Grèce), 1er mai 2011